

### Les CUMP face aux nouveaux risques



Dr Jean-Marc PHILIPPE

Médecin des Höpitaux Conseiller médical auprès de la Cheffe du Centre de crises sanitaires Conseiller Santé auprès du Secrétaire général à la défense et à la sécurité nationale



## Contexte & enjeux

#### Contexte préoccupant









**Attentats Agressions** collectives

**Conflits** armés de haute intensité

**EAMUL**atastrophes naturelles, industrielles Changement



Épidémies massives climatique



Hybridation des risques et des menaces

#### Enjeux

Relais de la flamme sur le territoire



Jeux olympiques : 329 épreuves

PARIS 2024

Jeux Paralympiques : 549 épreuves

Du 8 mai au 26 juillet 2024



Du 28 août au 08 septembre 2024











15 000 athlètes

16 millions de visiteurs estimés (dont 1,5M internationaux)\* 45 000 volontaires

26 000 journalistes accrédités 4 milliards téléspectateurs

<sup>\*</sup> Chiffres issus des estimations de la DIJOP



Un cadre de réponse aux SSE renforcé

#### Cadre de planification actualisé et renforcé



Arrêté du 18 janvier 2024 relatif aux missions de référence, aux capacités et moyens de prise en charge et de diagnostic des établissements de santé de référence et aux missions des agences régionales de santé

Arrêté du 18 janvier 2024 fixant la liste des établissements de santé de référence



Circulaire ministérielle du 16 février 2024 relative au renforcement de la préparation du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles et à l'organisation territoriale de leur gestion.

Décret du 3 janvier 2024 relatif à la préparation et à la réponse du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles



Guide méthodologique d'élaboration du dispositif ORSAN régional



Guide méthodologique d'élaboration du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles





#### Missions de référence médico-psychologique



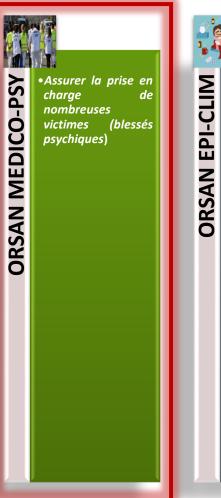
#### Plan opérationnel ORSAN MÉDICO-PSY



**ORSAN AMAVI** 

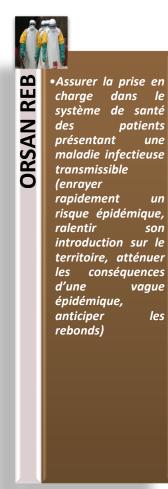
Assurer la prise en charge dans le système de santé nombreuses victimes (blessés somatiques) quelle qu'en soit la cause : Catastrophe naturelle, accident technologique, attentats avec des armes de querre et des engins explosifs







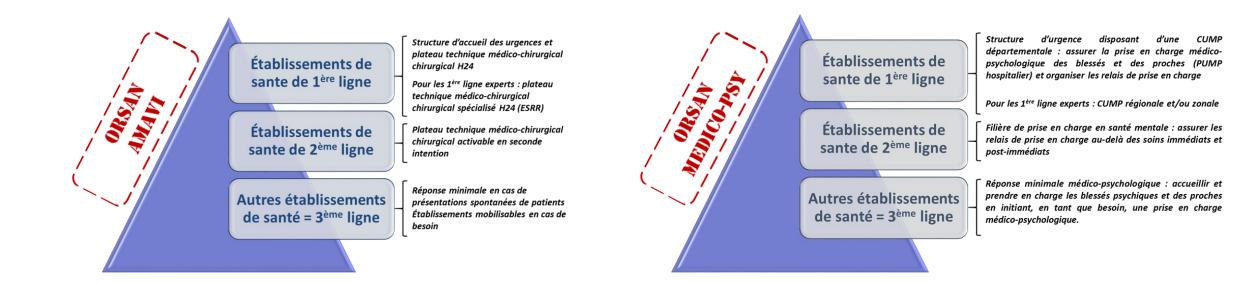




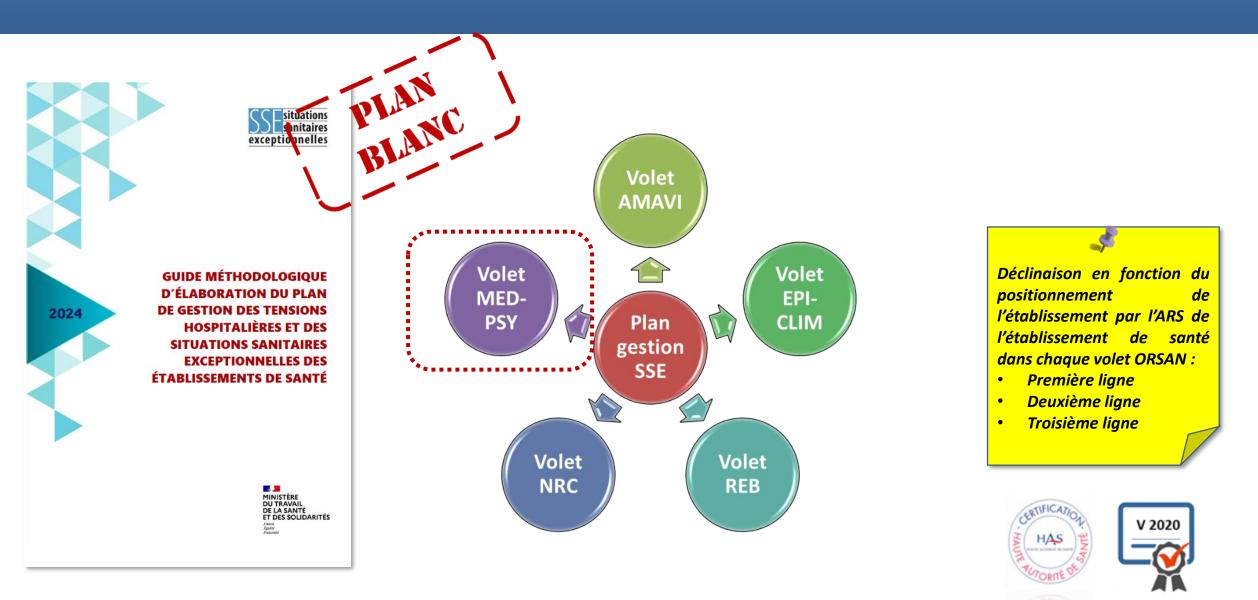




#### Classification des établissements de santé



#### Déclinaison dans les établissements de santé



#### Déclinaison dans les établissements de santé



Volet AMAVI

En fonction de leur positionnement dans le plan ORSAN AMAVI et MÉDICO-PSY, les établissements de santé s'engagent à assurer l'accueil et la prise en charge d'un nombre prédéterminé de blessés à T0 puis à T+2, T+3, ... en fonction des objectifs de la montée en puissance définis dans les plans ORSAN blanc et déclinés dans ses volets spécifiques (AMAVI et MÉDICO-PSY)

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
EL L'ABENTÉ
ESPORT





iroisieme iigne

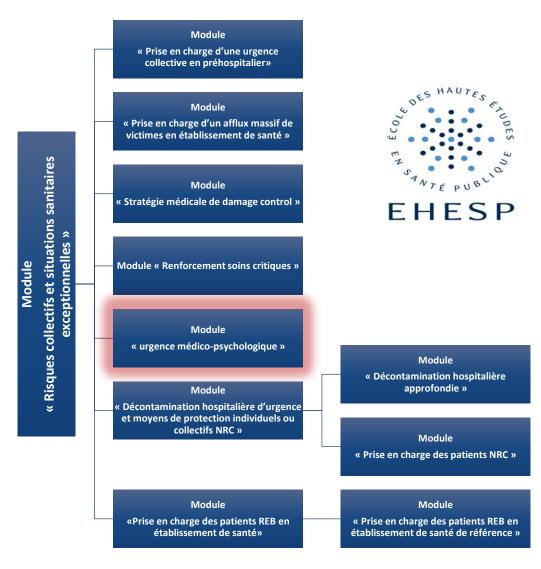




#### Formation des professionnels des CUMP







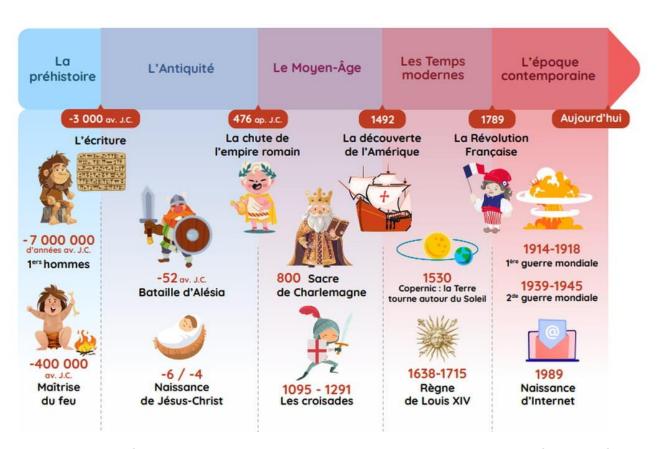








Perspectives de renforcement et d'évolution



Pour savoir où l'on va, il faut se rappeler d'où l'on vient ...

Vieux proverbe Pictave

#### Grandes étapes de l'urgence médico-psychologique



1995

Attentat du RER Saint Michel Création de la première CUMP à Paris

1997

Première circulaire instituant 7 CUMP permanentes à vocation interregionale

Création d'un conseil national de l'urgence médico-psychologique



Seconde circulaire généralisant les CUMP sur le territoire national

36 CUMP dotées d'une équipe permanente (1 CUMP par région + 10 CUMP)

# 2013

#### Décret du 7 janvier 2013

- → Création des CUMP dans le code de la santé publique et mise à niveau du financement
- → Ancrage de l'urgence médicopsychologique dans le domaine du soin médical
- → Rattachement à l'aide médicale urgente
- → Création de la fonction de psychiatre référent national

2003

#### Retour d'expérience des attentats de 2015 et 2016







#### Changement de paradigme = évolution de la doctrine

- 1. Adaptation de la stratégie de prise en charge des blessés physiques
  - 2. Renforcement de la prise en charge des blessés psychiques

# 2016-2019

Décret du 6 octobre 2016 relatif à l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif « ORSAN ») et au réseau national des cellules d'urgence médico-psychologique pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

Arrêté modifié du 27 décembre 2016 fixant les modalités de l'organisation de l'urgence médico-psychologique

Instruction du 7 janvier 2017 relative à l'urgence médico-psychologique

Instruction interministérielle DGS/VSS/ministère de la justice en date du 15 novembre 2017 relative à l'articulation de l'intervention des cellules d'urgence médico-psychologique et des associations d'aide aux victime

- → Renforcement de l'organisation territoriale de l'urgence médico-psychologique
- → Volet ORSAN médico-psychologique spécifique
- → Consolidation du financement des CUMP
- → Création du réseau national de l'urgence médico-psychologique

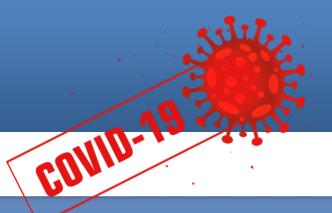








#### Renforcement du dispositif



2021

Renforcement du financement des CUMP permanentes (CUMP régionales et CUMP renforcée) : 1 ETP de psychologue + 1 ETP d'infirmier

Création d'une mission de référence régionale « urgence médico-psychologique »







#### Optimisation de la réponse médico-psychologique

et de la Task Force médico-psychologique

Groupe de travail
permanent de
l'urgence médicopsychologique au sein
du CNUH



Structuration du réseau national de l'urgence médico-psychologique piloté par la psychiatre référente nationale et son adjoint Instauration d'un plan médico-psychologique individualisé dans le dispositif ORSAN Développement des coopérations avec les structures partenaires CUMP/AAV, CUMP/AASC, ... Cadre national de formation des volontaires des CUMP (référentiel de formation intégré dans la FGSU SSE) Homogénéisation des pratiques (recommandations professionnelles) Création du PUMP téléphonique national

#### Renforcement du réseau des CUMP

• Création de 4 nouvelles CUMP renforcées :

→ Toulon, Tours, Nîmes, Albi

 Financement de temps soignant dédié pour les 58 CUMP départementales





LIVRE BLANC

Actualisation de l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de l'organisation de l'urgence médico-psychologique

ADHESION

rgence

ellules

#### Homogénéisation des pratiques

- Documents types nationaux
  - → Dossier de soins Fiche patient



#### Développement des partenariats

- Partenariats formalisés (conventions) dans chaque département entre la CUMP et les acteurs de l'aide aux victimes
- Interaction et synergie
- Complémentarité





#### Développement des partenariats

- Partenariats formalisés (conventions) dans chaque département entre la CUMP et les acteurs de l'aide aux victimes
- Interaction et synergie
- Complémentarité



## Actualisation de l'instruction Santé/Justice 15 décembre 2017 pour renforcer la collaboration entre les CUMP et les AAV



nationale Services dédiés

Associations agréées de sécurité civile

Établissements de santé & ambulatoire

#### Amélioration du parcours de soins et de soutien des victimes

Phase immédiat

#### **CUMP**

Soins médicopsychologique urgents

#### **CUMP**

Soins médicopsychologique urgents et posturgents

Initiation du parcours de soins d'aval

Structures d'aval

Consultation de psychotraumatisme

**CMP** 

Phase

**Praticiens libéraux** 

Offre de soins en santé mentale



Centres régionaux de psychotraumatologie



CIAV/CAF

**CLAV/EIA** 

**AAV** 

Accompagnement et soutien

post-immédiate

Phase

#### Développement d'outils de réponse spécifiques

#### PUMP téléphonique national

- La TFMP est un réponse supplémentaire mise à la disposition du CCS et du CDCS afin de répondre à demande urgente hors de France métropolitaine.
- Intervention, évaluation médico-psychologique rapide et graduée issue du réseau national de l'urgence médico-psychologique :
  - → Au bénéfice des ressortissants français impactés par un événement naturel ou de nature humaine (Séisme Népal, Attentats de Grand Bassam Côte d'Ivoire, Israël, etc...)
  - → À l'occasion d'évacuation, d'aide au retour ( Japon, Liban, Haïti adoption, Sebha Libye, etc...)





#### Task-force médico-psychologique

- La TFMP est un réponse supplémentaire mise à la disposition du CCS et du CDCS afin de répondre à demande urgente hors de France métropolitaine.
- Intervention, évaluation médico-psychologique rapide et graduée issue du réseau national de l'urgence médico-psychologique :
  - → Au bénéfice des ressortissants français impactés par un événement naturel ou de nature humaine (Séisme Népal, Attentats de Grand Bassam Côte d'Ivoire, etc...)
  - → À l'occasion d'évacuation, d'aide au retour ( Japon, Liban, Haïti adoption, Sebha Libye, etc...

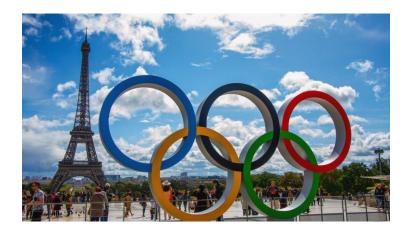




#### Développement d'outils de réponse spécifiques

#### **Task-force JOP**

- Disposer d'une force médicopsychologique d'intervention rapide en cas de SSE durant les JOP
- Intervention en appui des CUMP territorialement compétentes



#### Task-force HEM

- Assurer le soutien au SSA pour la prise en charge médico-psychologique des militaires blessés en situation d'engagement majeur des forces
- Parcours de soins spécialisé



#### Coordination interministérielle de l'aide aux victimes















#### Évolution du modèle des CUMP?



Activité H24

Consta

Sollicitations en hausse

Pénurie en ressources humaines

Difficultés pour la mise à disposition des professionnels

Financements limités

Hétérogénéité des équipes et des organisations

Un modèle basé sur le volontariat mis en tension par l'augmentation de la demande

Impact sur les structures de santé mentales sans financement de la mobilisation des professionnels

Difficultés sur des mobilisations d'ampleur ou de longue durée

Limiter la demande : régulation médicale médicopsychologique (SAS), limitation des indications, acculturation des autorités, pédagogie ?

Développer la solidarité territoriale ? Mutualisation des équipes ? Mutualisation des astreintes ?

Facturation systématique des interventions ?

Évolution vers des services mobiles d'urgence médicopsychologique (SMUP) dans les territoires les plus en tension ?

#### Réfléchir ensemble à la CUMP 2.0



Conclusion

#### L'urgence médico-psychologique sur tous les fronts



#### Mobilisation des CUMP dans la crise Covid-19

- Prise en charge des patients et de leurs proches
- Prise en charge des professionnels de santé des établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux
- Prise en charge des personnes nécessitant des soins médico-psychologiques















#### Mobilisation des CUMP dans la crise Covid-19







#### Mobilisation pour les réfugiés ukrainiens.















#### Mobilisation pour les victimes israéliennes et palestiniennes







Liberté Égalité Fraternité



#### Conclusion

- Le cadre réglementaire de l'urgence médico-psychologique a été renforcé pour **optimiser la** prise en charge médicale des blessés psychiques maintenant reconnue comme missions de référence
- 3 actions importantes sont encore à développer :
  - → Prise en charge médico-psychologique des blessés physiques
  - → Repérage précoce des troubles psychiques post-traumatique par les professionnels de santé de proximité pour optimiser la prise en charge
  - → Améliorer l'aval pour la continuité des prises en charge psychiques
- En complément de la prise en charge médico-psychologique que dispensent les CUMP et en aval, les professionnels de la santé mentale, les victimes nécessitent un accompagnement sociétal coordonné pour leur permettre de bénéficier des droits, aides, accompagnement que justifie leur état de victimes et les aider dans leur démarche de reconstruction
- Il convient d'améliorer les connaissances et homogénéiser les pratiques pour une prise en charge la plus précoce et la plus complète possible des troubles psychiques post-traumatique
- Cette coordination doit être organisée, développée et structurée entre tous les acteurs qui peuvent contribuer à cet accompagnement pour favoriser la prise en charge des victimes
- C'est l'enjeu des travaux interministériels en cours afin de renforcer la synergie entre tous les acteurs



#### Conclusion

- Le cadre réglementaire de l'urgence médico-psychologique a été renforcé pour **optimiser la** prise en charge médicale des blessés psychiques maintenant reconnue comme missions de référence
- 3 actions importantes sont encore à développer :
  - → Prise en charge médico-psychologique des blessés physiques
  - → Repérage précoce des troubles psychiques post-traumatique par les professionnels de santé de proximité pour optimiser la prise en charge
  - → Améliorer l'aval pour la continuité des prises en charge psychiques

# Construire ensemble une réponse actualisée à l'urgence médico-psychologique pour préserver cette mission essentielle de service public

- Cette coordination doit être organisée, développée et structurée entre tous les acteurs qui peuvent contribuer à cet accompagnement pour favoriser la prise en charge des victimes
- C'est l'enjeu des travaux interministériels en cours afin de renforcer la synergie entre tous les acteurs





## Merci pour votre attention

jean-marc.philippe@sante.gouv.fr